

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mai à 19h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de ROBERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11 et 12 à partir du point 4 (M. SERRADURA arrivé en cours de séance)

Votants : 15

Date de la convocation : 22/05/2018

Présent(s) : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMANN, Patrice CLAVASON, Mathieu DUMONT, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON.

Absents excusés :

M. VALLA Christophe donne pouvoir à M. MACHON Pierre-Olivier,

M. BONNET Alain donne pouvoir à M. AROD Philippe,

Mme ROIBET Régine donne pouvoir à M. FOURNAT Jean-Noël.

M. Gérard SERRADURA est arrivé en cours de séance.

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 16 avril 2018.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

L'ordre du jour peut donc être abordé.

APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L.5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2018-026 du Conseil Communautaire du 5 avril 2018

Madame le Maire expose :

La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a modifié ses statuts et notamment l'art.D du titre 1 « Dispositions générales » relatif au siège de la communauté d'agglomération. *En lieu et place de « la communauté d'agglomération a son siège à Rovaltain – Avenue de la Gare 26958 Valence » figure « la Communauté d'agglomération a son siège au 1 place Jacques Brel 26200 Valence »*

En conséquence le Conseil Municipal

- **DECIDE D'APPROUVER les statuts de Valence Romans Agglo**

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

■ CHARTE DU SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS HLM

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 441-2-6, L 441-2-17, R 44-2-10, R 441-2-15,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR et notamment l'article 97,

Vu le décret n° 2015-523 du 12 mai 2015 relatif au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social et à l'information du demandeur,

Considérant la mise en œuvre à venir du Programme Local de l'Habitat(PLH), du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDD) de Valence Romans Agglo et après avis de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Afin d'améliorer qualitativement et quantitativement l'information, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs de logement à l'appui d'un réseau sous forme de 3 niveaux d'accueil, l'implication des communes est demandée afin de permettre à l'ensemble de nos concitoyens de bénéficier de ce service.

En conséquence le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la charte de partenariat 2017-2019 du service d'accueil et d'information des demandeurs HLM
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer la charte et tout document se rapportant à ce dossier

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

■ URBANISME : Dossier du mois

PERMIS DE CONSTRUIRE :

MARET Fabienne – 330 chemin des Vernets – Démolition garage suite à un incendie et reconstruction avec agrandissement du garage

RIFFARD Angélique et Ghislain – 225 C chemin du Prieuré – Construction neuve d'une maison individuelle (111 m²).

SCI BRUERE – 600 chemin des Loyes – Aménagement d'une habitation existante et création de 2 gites et 2 chambres d'hôtes

FOUILLON Sébastien et Mégane – 825 Chemin du Pouyet – Construction d'une maison individuelle (93 m²).

DECLARATION PREALABLE :

ARNAUD LENORMAND Cécile – 395 chemin des Acacias – Clôture

ROIBET Yoann – 355B route de Serne – Clôture et portail.

CLEMENT Alain – 160 chemin de la Plaine – Travaux sur construction existante (homogénéisé au niveau des toits).

ENERGYR SMS (Patrick FOUR) - 10 impasse de Musan Le Pré Vert – Panneaux photovoltaïque (17 m²).

Arrivée de Monsieur Gérard SERRADURA.



QUESTIONS DIVERSES

✓ **LEGISLATION ET SANCTIONS ENCOURUES PAR LES VIDANGEURS ILLEGAUX : rappel de responsabilité de la collectivité**

L'arrêté du 27 avril 2012 définit les modalités d'exécution de la mission de contrôle exercée par la commune sur les installations d'assainissement non collectif mentionnées à l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique.

Le conseil départemental a réalisé en 2017 un schéma de gestion interdépartemental des boues d'épuration et des matières de vidanges. En Drôme et en Ardèche, il a été estimé à cette occasion que 50 à 60 % des matières de vidange étaient mal éliminées. Ces vidanges réalisées de façon illégale et hors cadre organisé (notamment par des épandages dans les champs par des agriculteurs) font courir un risque environnemental.

Lecture du rappel réglementaire des responsabilités de la collectivité et des pouvoirs de police du maire afin d'assurer la salubrité publique en utilisant les pouvoirs qu'ils lui confèrent pour faire cesser une pollution éventuelle.

Liste des vidangeurs agréés dans le département de la Drôme

Personne / société agréée	Adresse	Numéro d'agrément	Fin de validité de l'agrément	Arrêté préfectoral
AVIPUR	27 Rue Paul Henri Spaak 26000 Valence	2011-N-SO-26-0001	3 mai 2021	AP N°2011123-0008
EARL ROUX BULINGE	Quartier la Grange 26400 Francillon s/Roubion	2011-N-SO-26-0002	3 mai 2021	AP N°2011123-0009 AP modificatif N° 2012338-0001
SRA SAVAC	Lieu-dit l'Etrau- chemin des acacias 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE	2011-N-SO-26-0003	7 mai 2021	AP N°2011188-0011
Sté ASSAINISSEMENT DES BARONNIES	46 Avenue A. Briand 26170 Buis les Baronnie	2011-N-SO-26-0004	20 juillet 2021	AP N°2011201-0010 AP Modificatif N°2016147-0009
SARP CENTRE EST - Agence de Valence	ZA du Guimand 1 rue Marie Curie 26120 Malissard	2011-N-SO-260-0005	21 septembre 2021	AP N 2011264-0014
ACVV	La Molière 26190 Saint Thomas en Royans	2011-N-SO-260-0006	3 octobre 2021	AP N°2011276-0008 AP modificatif N 2013036-0016
BCB	Le village 26310 Beaurières	2013-N-SO-26-0001	11 mars 2023	AP N°2013-070-0013
AUGIAS EUROPA	Quartier les Rozets 26120 Montmeyran	2013-N-SO-26-0002	27 mars 2023	AP N°2013-086-0005

Personne / société agréée	Adresse	Numéro d'agrément	Fin de validité de l'agrément	Arrêté préfectoral
ETA Planchier	Quartier Gamaillet 26270 Loriol sur Drôme	2013-N-AG-26-0001	4 juin 2023	<u>AP N° 2013-155-0005</u>
Drôme Assainissement	Place Regnault Chemin des Huguenots 26000 Valence	2013-N-SO-26-0003	4 juin 2023	<u>AP N°2013-155-0006</u>
Assainissement Multi Service	4 allée du Dauphiné ZI Sud 26300 Bourg de Péage	2015-N-SO-26-0001	15 janvier 2025	<u>AP No2015013-0023-SARL-AMS-AGREMENT-VIDANGEURS</u>
Assainissement Services 26	245 Sommelonge 26400 MIRABEL ET BLACONS	2015-N-SO-26-0003	21 janvier 2025	<u>AP N°2015021-0003 Agrément Vidangeurs AS26</u>
ARNAUD Claude SARL	Les Echirons 26110 VENTEROL	2015-N-SO-26-0002	26 mars 2025	<u>AP N°2015-085-0014 Agrément Vidangeur Claude Arnaud</u>
SARL COTRADA	345 chemin de l'Ozon-BP9 26300 CHATUZANGE LE GOUBET	2015-N-SO-26-0004	3 décembre 2025	<u>AP N°2015337-0003</u>
GAEC DES MICHALONS	Quartier du Moulin 26400 SOYANS	2016-N-SO-26-0001	4 avril 2026	<u>AP-N°2016096-0007-Agrément Vidangeur-MICHALONS</u>
SAS CLARI	48 route de Roussas 26230 VALAURIE	2016-N-SO-26-0002	10 mai 2026	<u>AP N°2016131-0014 CLARI</u> <u>AP modifiant AP n°2016131-0014 du 10 05 2016</u>
APM 26	5 route Nationale 7 26740 LA COUCOURDE	2016-N-SO-26-0004	24 mai 2026	<u>AP N°2016147-0008 Agrément Vidangeur AP M26</u>
EARL COL DE LUNEL	Col de Lunel - 26400 SOYANS	2016-N-SO-26-00003	9 juin 2026	<u>AP N°2016161-0011-Col De Lunel</u>
EURL GAILLARD JEAN-CHRISTOPHE	1175 route de Loufaut - 26750 GEYSSANS	2016-N-SO-26-0005	9 juin 2026	<u>AP N°2016161-0012-GAILLARD EURL</u>
SARL ISAB INDUSTRIE	18 rue Baptiste Marcet - 26100 ROMANS SUR ISERE	2016-N-SO-26-0006	27 septembre 2026	<u>AP N°26-2016-09-27-004 ISAB</u>
TP UNION	Route d'Espeluche - 26200 MONTELIMAR	2017-N-SO-26-0001	3 mai 2027	<u>AP-N°-26 2017 05 03 001</u>

Personne / société agréée	Adresse	Numéro d'agrément	Fin de validité de l'agrément	Arrêté préfectoral
HAZARABEDIAN B TP	Le Tournol - 26270 LORIOLE SUR DROME	2017-N-SO-26-0003	6 septembre 2027	AP-N°- 26 2017 09 06 006
SARL AEPS ENVIRONNEMENT	Quartier de la Gare - ETOILE SUR RHONE	2017-N-SO-26-0004	6 septembre 2027	AP-N°- 26 2017 09 06 007
SDH- ASSAINISSEMENT	Le Village-26310 RECOUBEAU JANSAC	2017-N-SO-26-0002	11 juillet 2027	AP-N°-26 2017 07 11 003
EVJ-CET	90 B impasse du 19 mars 1962-Pizançon-26300 CHATUZANGE LE GOUBET	2017-N-SO-26-0005	16 janvier 2028	AP N° 26 2018 01 16 002
CVD	9 Quartier Tancoa 26540 MOURS SAINT EUSEBE	2018-N-SO-26-0001	6 février 2028	AP- N° 26 2018 02 06 003-CVD
SCAVI DROME ARDECHE	Impasse de la Lyre - 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE	2018-N-SO-26-0002	3 avril 2028	arrêté préfectoral N° 26 2018 04 03 005

✓ **PERIMETRE D'ETUDE DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS**

La commune de JAILLANS est absente du périmètre d'étude de la révision de la charte du PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS. L'établissement et l'extension du périmètre d'étude doivent répondre à des critères qui permettent de justifier la cohérence du périmètre auprès du Conseil Régional d'Auvergne-RHONE-Alpes et de la DREAL Auvergne-RHONE-Alpes. C'est pourquoi la commune de JAILLANS, initialement intégrée par erreur, a été retirée du périmètre d'étude. Le critère déterminant est le respect de la géomorphologie du Vercors. Les communes du périmètre d'étude 2017 ont été identifiées selon qu'au moins une partie de leur territoire soit concernée par les piémonts montagneux du Vercors.

✓ **SERVITUDE LIGNE ELECTRIQUE ENEDIS**

La société ENEDIS informe la commune qu'elle va procéder à la construction d'une ligne électrique entre EYMEUX et JAILLANS, passant sur la parcelle ZA N° 6, lieux-dits « Loyes » sur le territoire de la commune. Le Département vient de récupérer la pleine propriété de ce terrain (appartenait auparavant à la régie départementale des autobus de la Drôme)

Avant toute constitution de servitude et signature de la convention, Mme Sylvia GOURDAIN, négociateur immobilier du Pôle gestion immobilière du Département de la Drôme, demande si des remarques sont à formuler, notamment sur le tracé prévu (ancienne voie du tram). Il est demandé aussi si cette servitude pourrait constituer un handicap pour un projet futur. Le Département n'ayant pas l'utilité de cette parcelle, il est envisagé de la mettre en vente.

Question : La commune de JAILLANS serait-elle intéressée pour acquérir la parcelle ZA N° 6 ? La commune de JAILLANS n'est pas intéressée par la parcelle ZA n°6.

DEROGATIONS SCOLAIRES

Enfant(s) :

MER Louise née le 23/06/2013 classe de Grande Section à l'école de JAILLANS – Parents domiciliés à EYMEUX. Motif : Nourrice sur JAILLANS.

- MESTRE Camille née le 03/04/2012 classe de Cours Préparatoire à l'école de JAILLANS – Grands-parents domiciliés à JAILLANS.

✓ VOYAGE SCOLAIRE ANNUEL – PEAUGRES-FINANCEMENT DU TRAJET :

Rappel : Budget alloué à l'école pour le transport = 1 000 €.

A titre exceptionnel le conseil municipal accepte de financer ce déplacement qui vient s'ajouter au montant annuel alloué.

Lundi 11 juin 2018 : Départ 8h15 / Retour 17h30. Voyage scolaire des enfants de l'école de JAILLANS pour les 4 classes soit 82 + 13 adultes accompagnateurs soit 95 personnes. Financement partagé entre le Sou des Ecoles et la Commune.

✓ CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS – LABEL ZERO PHYTO

Visite sur la commune le 5 juin 2018 à 10h30.

Depuis le 1er janvier 2017, la réglementation phytosanitaire limite grandement les possibilités d'utilisation de pesticides (herbicides, insecticides, fongicides...) pour l'entretien des espaces publics. La commune de JAILLANS est engagée dans la charte régionale d'entretien des espaces publics « *objectifs zéro pesticide dans nos villes et villages* ».

Afin de valoriser les collectivités ayant atteint le « zéro phyto », une labellisation officielle est proposée à toutes les communes d'Auvergne et de Rhône-Alpes : le label « zéro phyto » des chartes d'entretien des espaces publics.

Une réunion est prévue le mardi 5 juin à 10 h 30 en mairie (Stéphane BARRUYER sera présent) dans le cadre de la Charte Régionale d'Entretien des Espaces Publics « *Objectifs zéro pesticide dans nos villes et villages* » dans laquelle la commune est engagée.

La commune souhaite obtenir le label « **commune sans pesticide** ». Cette réunion de contrôle, d'une durée d'environ 1h30 permettra de vérifier que les critères d'obtention du label sont bien respectés et de faire le point sur les méthodes alternatives d'entretien actuellement mises en place sur notre territoire. Pour rappel, les critères d'obtention de ce label sont (se référer au cahier des charges pour le détail complet des conditions d'obtention du label)

- Arrêt d'utilisation de tout produit phytosanitaire sur l'ensemble du territoire communal depuis au moins une année.
- Elimination des stocks de produits phytosanitaires (Une attestation d'élimination sera demandée).
- Sensibilisation des administrés.

✓ REPRISE A MI-TEMPS THERAPEUTIQUE DE LAURENCE CHAMPEY

Reprise à mi-temps thérapeutique au 08/06/2018 de Mme Laurence CHAMPEY soit 17h30/semaine

Reprise effective le 10 juillet 2018 après avoir soldé ses congés de l'année 2017.

✓ COMPTE-RENDU ENTRETIEN DU 22 MAI 2018 AVEC HABITAT DAUPHINOIS POUR FINANCEMENT LOGEMENTS « MAISON ADRIENNE »

L'ouverture des plis le 05/06/2018 permettra de remettre à plat le montage financier avec Habitat Dauphinois.

✓ **LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE** : De plus en plus de prête-nom pour les locations de nos salles. Restons vigilants. Rappeler que le règlement d'utilisation de la salle prévoit la possibilité d'encaissement de la caution dans le cas de location avec prête-nom.

✓ **COMPTE RENDU AG DES MAIRES RURAUX** à JAILLANS, le 05/05/2018 en présence de M. Pierre BONTE.

✓ **COMPTE RENDU SOIREE ANIM2 PROX** (dispositif de l'agglo au niveau de l'animation et de la prévention des 11 – 17 ans) le 25/05/2018. Présentation de l'animatrice Marilyne MESA qui informe les jeunes Jaillanais présents du local mis à leur disposition le mercredi après-midi à LA BAUME-D'HOSTUN.

✓ **CONCERT MUSIFOLIA EGLISE DE JAILLANS** le 27/05/2018 suivi d'un moment convivial partagé au Patronage. Organisé par l'Association DROMANCADENCES en partenariat avec l'AGGLO.

✓ **ASSOCIATION LES AMIS DE JAILLANS** : Changement de gouvernance : Nouvelle co-présidente Myriam PEYSSON et la nouvelle secrétaire Géraldine OQUIDAM.

✓ **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES AU 26/06/2018** :
Commission Communication & social : Rédaction d'un article pour *LA JAILLE* au niveau de l'interview de l'animateur LPO, Clément CHAUVET.

Commission Aménagement & Environnement : Projet d'un voyage sur Paris (préparation d'un courrier aux Parlementaires, organisation d'animations pour le financement du projet.

✓ *COMMISSION ECONOMIQUE DE L'AGGLO* DU 18/04/2018– Mme Myriam PEYSSON en fait le compte rendu.

✓ *REUNION DU GROUPE TOURISME* DU 24/05/2018- Compte rendu de Mme Myriam PEYSSON.

✓ *ASSAINISSEMENT ET ENTRETIEN DES STEP (STATION D'EPURATION)* – Rappel en cas de problème d'assainissement sur le réseau, il faut appeler la SAUR (1/2h pour intervenir) – Entretien des STEP insatisfaisant- se rapprocher de Valence Romans Agglo.

✓ *AMBROISIE* : Mme Virginie VIGNON, référente, demande à être assistée. Appel va être fait auprès de personnes extérieures au Conseil.

✓ *LOTISSEMENT LE PRE VERT* – La barrière entre l'impasse des Îles et l'impasse de Musan a été enlevée pour des raisons de sécurité (accès pompiers). Un dispositif amovible va être installé afin d'interdire la circulation des deux roues.

✓ - **Agenda futur** :

- Vide grenier de la Croix Rouge Française du 17/06/2018 à l'ERA à Jaillans.

- Festival Folklorique 2018 : Groupe de l'Île de Pâques.

- 02/07/2018 : Arrivée du groupe.

- 03/07/2018 à 10h : Spectacle à Jaillans.

- 03/07/2018 à 18h30 : Pot d'accueil à la salle du Patronage.

- Chemin de peintres : Atelier école primaire, réalisation d'une fresque sous le préau (à l'étude).

- Rappel de l'application « *Panneau Pocket* ».

- 31/05/2018 : Réunion Tourisme.

- 12/05/2018 : Réunion Associations.

- 08/06/2018 à 18h30 : Fête de fin d'année Familles Rurales.

- 21/06/2018 : Fête de la musique au Dancing de la Jaille.

- 23/06/2018 à 19h : Fête de la musique sur la place Granet par l'association Les Amis de Jaillans.

- 29/06/2018 : Fête de l'école.

- 29/07/2018 : Fête Nocturne à Grignan « Les Noces de Sang ».
- 30/09/2018 : Trail d'Hostun.

21 h 30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance : M. Patrice CLAVASON.